



## MÉDICAMENTS, COMMENT S'EN DÉFAIRE

### Enjeu

Il y a de plus en plus de preuves qui démontrent que de jeter aux ordures ou de vider dans le réseau d'aqueduc des médicaments obtenus avec ou sans ordonnance ou d'autres produits de santé pourraient avoir des effets néfastes sur l'environnement.

### Contexte

Au cours des dernières décennies, nous avons assisté à une hausse impressionnante du nombre de nouveaux médicaments humains et vétérinaires et de produits de soins personnels introduits sur le marché canadien. Ces médicaments et ces produits s'ajoutent à la multitude de produits chimiques et autres substances présentes dans l'environnement.

Depuis vingt ans, les scientifiques et les environnementalistes savent que l'on retrouve des traces pharmaceutiques dans l'environnement.

### Risques associés à l'élimination inadéquate des médicaments

Lorsque des médicaments d'ordonnance ou en vente libre sont jetés à la poubelle ou jetés dans l'évier ou les toilettes, les composés chimiques peuvent aboutir dans l'approvisionnement d'eau ou le sol. La présence de ces substances dans l'environnement est devenue une question importante à l'échelle nationale et internationale. Bien que les niveaux de concentration de ces produits dans

l'environnement soient peu élevés, ils pourraient être suffisant pour causer des effets néfastes dans l'environnement et pour la santé humaine. La présence possible de produits dans les sources d'eau potable est également une préoccupation.

Si un médicament d'ordonnance n'est pas pris tel qu'indiqué pour combattre une infection, une résistance aux antibiotiques pourrait se produire. Il semble que la résistance aux antibiotiques pourrait être le résultat d'une surutilisation ou d'une utilisation inadéquate de médicaments tels que les antibiotiques, en vue de prévenir ou de traiter une infection ou d'une maladie chez les personnes, les animaux et les plantes. Lorsque des antibiotiques sont utilisés de façon inadéquate, les germes faibles sont tués, mais les plus forts, plus résistants survivent et se multiplient. Ces germes résistants aux médicaments rendent la tâche de prévenir et de traiter les infections plus difficile parce que moins d'antibiotiques sont efficaces contre eux.

Bien qu'il n'y ait pas encore de preuves probantes, certains sont préoccupés par l'élimination des médicaments d'ordonnance dans l'environnement et le fait qu'elle puisse contribuer au problème de la résistance aux antibiotiques.

### Réduire vos risques

Vous pouvez aider à réduire les conséquences de ces risques en éliminant les médicaments de manière responsable.



- Prenez les médicaments conformément aux directives de votre médecin ou de votre pharmacien. Ne cessez pas de prendre un médicament avant la fin du traitement sans en discuter avec votre médecin, à moins d'avoir des effets indésirables. Même si vous vous sentez mieux, prendre l'ordonnance en entier afin de vous assurer que tous les germes sont détruits.
- Ne jetez pas les médicaments périmés ou non utilisés à la poubelle ou dans les toilettes ou dans l'évier.
- Vérifiez si votre pharmacie a un programme de recyclage des médicaments qui permet d'éliminer les médicaments non utilisés ou périmés sans danger pour l'environnement. La plupart des pharmacies ont un tel programme, et des programmes d'incinération de médicaments existent en Colombie-Britannique, en Alberta et dans nombreuses régions d'autres provinces et des territoires.
- Si votre région n'offre pas un tel programme, informez-vous si votre municipalité incinère les médicaments. Si c'est le cas, apportez vos médicaments au centre municipal d'élimination des déchets.
- Au moins une fois l'an, vérifiez le contenu de votre armoire à pharmacie et retirez les médicaments d'ordonnance qui sont là depuis longtemps ou que vous ne consommez plus. Vérifiez les dates d'expiration des médicaments en vente libre et retirez ceux qui sont

périmés. Apportez-les tous à votre pharmacie ou au centre municipal d'élimination des déchets.

- Si vous ne savez pas si un médicament est encore bon, consultez votre pharmacien.

## Rôle du gouvernement du Canada

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) est la principale loi fédérale canadienne pour protéger l'environnement et la santé humaine. Santé Canada et Environnement Canada sont chargés conjointement de la mise en application de la loi. Santé Canada procède actuellement à l'élaboration du nouveau Règlement sur l'évaluation environnementale (REE) (EAR) pour des produits réglementés en vertu de la Loi sur les aliments et drogues, notamment les médicaments, les produits de soins d'hygiène personnelle, les produits de santé naturels, les médicaments vétérinaires et d'autres produits. Un projet de règlement sera élaboré au cours des cinq prochaines années. Santé Canada a entrepris des discussions préliminaires à l'élaboration d'une campagne nationale d'éducation sur le bon usage et l'élimination des produits réglementés en vertu de la Loi sur les aliments et drogues.

## Pour en savoir plus?

Votre santé et vous - Germes résistants aux antibiotiques : [http://www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/aspect\\_medical/antibiotiques.html](http://www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/aspect_medical/antibiotiques.html)

Votre santé et vous - Utilisation sans risque des médicaments : [http://www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/aspect\\_medical/risques\\_medicaments.html](http://www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/aspect_medical/risques_medicaments.html)

National Association of Pharmacy Regulatory Authorities - "Recycling" and Disposal of Dispensed Drugs (anglais seulement) : <http://www.napra.org/docs/0/97/194/184.asp>

College of Veterinarians of Ontario – Recording, Security and Disposal of Controlled Substances (anglais seulement) : <http://www.cvo.org/upload/attachments/RecordingSecurityandDisposal.pdf>

Pour en savoir plus sur le Règlement sur l'évaluation environnementale (REE), consultez : [www.hc-sc.gc.ca/ear-ree](http://www.hc-sc.gc.ca/ear-ree)

Des articles supplémentaires de Votre santé et vous se retrouvent à ce site : <http://www.santecanada.ca/vsv>  
Vous pouvez également téléphoner au (613) 957-2991